



Politique de gouverne – Conseil d'éducation du DSFNO

Catégorie :	3 – Limites de la direction générale
Sujet :	<i>3.8 Remplacement d'urgence de la direction générale</i>
Adoptée :	10 juin 2006
Révisée :	13 février 2018
Page :	1 de 1

Énoncé de la politique :

Afin que le Conseil ne se retrouve soudainement sans les services d'une direction générale et afin d'assurer une succession immédiate par intérim, la direction générale ne doit pas négliger qu'au moins deux cadres supérieurs soient familiers avec le fonctionnement, les dossiers du Conseil et de la direction générale.